

ANALYSE DE L'ACTIVITE

PARQUETEUR

Le titulaire du diplôme de parqueteur est amené à exercer des activités du niveau de celles d'un ouvrier qualifié dans le cadre de la réalisation et/ou pose de parquets en bois, de matériaux spécifiques et matériaux associés.

Ces activités connaissent des modifications importantes qui, favorisées par le développement et la diversification des matériaux, matériels, outillages, techniques et de besoins nouveaux, concernant tant les méthodes utilisées que les conditions de réalisation et de prise en charge du travail et ce dans une diversité d'entreprise.

Le titulaire du diplôme de parqueteur est appelé à exercer les tâches suivantes :

- * organisation du poste de travail
- * exécution des opérations de pose et optimisation du résultat
- * maintenance de premier niveau et mise en oeuvre de diagnostic.

Sa culture technique doit lui permettre la mise en oeuvre de moyens performants mais également de comprendre les contraintes économiques, de qualité et de productivité de l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, il importe que le titulaire du diplôme de parqueteur ait acquis les connaissances et les savoir-faire fondamentaux, technologiques et professionnels, mais soit également en mesure de :

- * s'adapter aux conditions des activités de l'atelier et du chantier,
- * analyser une situation,
- * poser un problème et le résoudre,
- * travailler en équipe,
- * respecter les consignes de sécurité et de prévention des accidents.